



## La 10<sup>e</sup> Techno-Parade « baisse le son » pour protéger l'environnement

*La 10<sup>e</sup> Techno-Parade de Paris, qui s'est déroulée le 15 septembre a « baissé le son » en faveur de la protection de l'environnement, thème de l'édition 2007.*



L'équipe de Technopol, organisatrice de l'événement, a souhaité depuis l'an passé partager le succès de la Techno Parade avec une cause solidaire et citoyenne. L'an dernier, l'association «Action contre la Faim» avait été l'invitée d'honneur de la Techno-Parade. Cette fois-ci, le respect des règles écologiques élémentaires était à l'honneur et Technopol s'est associée à l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Aux côtés de ses partenaires, Technopol s'investit ainsi dans la réalisation du premier événement mobile écologique au monde et s'est imposé pour cela un triple défi :

- Éco-concevoir la Techno Parade sur un modèle plus écologique.
- Sensibiliser le public et en particulier les plus jeunes à l'impact écologique de nos comportements.
- Améliorer la gestion sonore de l'événement.

Ainsi, moins de prospectus ont été distribués. Les papiers utilisés devaient provenir de filières de recyclage, tandis qu'un tri sélectif des déchets a été mis en place pendant cet événement musical.

En ce qui concerne plus particulièrement le bruit, les régisseurs techniques de la parade ont été sensibilisés et une clause « risque auditif » a été ajoutée à la convention signée par les charistes. Chaque char pouvait gérer le son émis par les sound-systems grâce au soutien de la société o1 dB qui a fourni le matériel de mesure. Le calibrage des sound systèmes a été respecté par la majorité des chars. Par ailleurs, des points de mesure fixes situés le long du cortège ont permis de mesurer précisément le volume sonore de l'événement cela sous le contrôle de l'observatoire du bruit en Ile-de-France qui traitera ensuite toutes les informations recueillies et dressera un rapport de résultats.

L'amélioration de la gestion sonore a été également renforcée dans l'Espace « Prévention » du Village où chaque participant pouvait retirer des bouchons d'oreilles, tout en s'informant sur les gestes simples permettant de préserver l'audition.

Technopol va rapidement étudier les moyens d'améliorer ces dispositifs pour l'édition 2008 et d'inscrire dans la durée ce principe d'éco-parade.

Rappelons que la Techno Parade constitue le deuxième événement musical en France après la Fête de la Musique. Créée en 1998 afin de revendiquer une culture et une esthétique musicale nouvelles, la Techno Parade est devenue aujourd'hui la grande fête populaire de la rentrée. Le grand public se l'est appropriée et près de 400 000 personnes se rassemblent chaque année à l'occasion de cet événement électronique et festif.

[www.technoparade.fr](http://www.technoparade.fr)

## BRUXELLES : les discothèques adhèrent à une charte du bien- être

*Plusieurs hauts lieux de la nuit bruxelloise se sont engagés à adhérer à une charte du bien-être initiée par le ministre bruxellois en charge de la Santé, Benoît Cerexhe, qui a lancé fin septembre un label de qualité baptisé « Quality nights ». Onze lieux festifs bruxellois ont d'ores déjà été labellisés.*

Sous la houlette de Modus Vivendi et du centre de Promotion de la Santé de Bruxelles, associations coordinatrices du projet, le label vise l'ensemble des noctambules, de tous âges. Aboutissement d'un travail de 2 ans, il garantit des normes de bien-être identiques dans tous les lieux participants et plus généralement la



## Actualités

qualité de l'accueil du public dans les discothèques et salles de soirées.

Les fêtards, responsabilisés et respectés, peuvent ainsi faire le choix de diminuer les risques liés à leurs sorties. Si l'immense majorité des fêtes se déroule bien, les risques sont néanmoins multiples : risques liés aux déshydratations, à la musique amplifiée, aux maladies sexuellement transmissibles, aux drogues...

Six services sont à présent disponibles dans tous les lieux signataires :

### • Formation du personnel

Les signataires s'engagent à former au minimum 50 % de leur personnel en contact avec le public (barmen, ouvreuses, videurs...). Cette formation permettra au personnel d'être mieux outillé pour répondre avec plus de sérénité aux questions de santé du public. La formation comporte un échange sur les problèmes rencontrés par le personnel de chaque établissement, une initiation aux premiers secours, à la communication non-violente, à la gestion de problèmes de santé liés à la consommation de drogues ou d'alcool, une sensibilisation à la problématique des nuisances sonores et à la réduction des risques liés

à la consommation de produits psycho actifs. Les formations du personnel ont débuté en mars 2007.

### • Mise à disposition d'informations sur la santé

Les signataires s'engagent à placer des présentoirs de brochures d'information sur la santé en général : la vie affective et sexuelle, la sécurité routière, la réduction des risques liés à l'écoute de musique à plein volume, et des risques liés aux drogues tant légales (alcool, tabac, médicaments psycho actifs) qu'illégalés (XTC, cocaïne, speed, cannabis...) ou encore les coordonnées des services de garde et d'urgence des environs.

### • Mise à disposition de préservatifs

Les signataires s'engagent à mettre à disposition des préservatifs via un distributeur ou par le biais de la dame de cour, du barman... et, à l'annoncer par une signalisation visible.

### • Accès à l'eau gratuite

Les signataires s'engagent à mettre à disposition de l'eau gratuite, accessible et clairement signalée au public, soit par le placement de fontaines d'eau, soit au bar.



### • Niveau sonore

Les signataires s'engagent à agir pour limiter les risques de nuisances sonores pour leurs publics, soit par la mise à disposition de bouchons d'oreille, soit par le placement d'un limiteur.

### • Alertes précoces

À l'aide d'affiches et de flyers, les signataires s'engagent à diffuser les alertes précoces informant de l'apparition de drogues particulièrement dangereuses.

Au-delà de ces six critères indispensables, la Charte encourage également les organisateurs à mettre en place d'autres mesures favorisant le bien-être de leur clientèle : participation à un système de retour à domicile, salle de repos (chill out), système d'urgence médicale, salle non-fumeurs, présence de stands de réduction des risques liés à l'usage de drogues, accès aux personnes handicapées... Autant de mesures qui permettront aux noctambules bruxellois de sortir dans des fêtes d'encore meilleure qualité.

L'ensemble de ces services est aisément identifiable grâce à des pictogrammes d'une grande lisibilité affichés dans les lieux de fêtes. Dans les halls d'entrées des discothèques et salles de soirées participantes, une borne indique aux noctambules les emplacements de chaque service, également détaillés sur le site Internet : [www.qualitynights.be](http://www.qualitynights.be) ■

